

Affiché le 22 mars 2024
Publié sur le site internet de
la commune le 22 mars 2024

C.C.A.S. DE GAILLAN-EN-MEDOC
Mairie – 2, rue de l'Hôtel de Ville
33340 GAILLAN-EN-MEDOC

PROCES-VERBAL

Réunion du 7 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept mars à 18h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. TEXERAUD, Maire.

Présents : Bertrand TEXERAUD, Viviane BAILLON, Daniele HIRIART, Gilles DUCLAUX, Philippe GARNIER, Paulette CASTAING, Christelle LEFORT, Lucien BOUDIN (arrivé à 18h39)

Excusés : Sandrine BERNARD, Françoise HAVIEZ, Vincent BIDOUBE

Absents : Céline DE SAN-NICOLAS, Jacqueline FAUGEROLLES

Secrétaire de séance : Danièle HIRIART

Date de convocation : 27 février 2023

FINANCES LOCALES

Délibération n°2023/01 – Approbation du compte de gestion 2022

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Ont voté,

POUR : 7	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
-----------------	-------------------	------------------------

Le Conseil d'administration,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2022 au 31 Décembre 2022 ;

Statuant sur l'exécution du budget ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion, pour l'exercice 2022, dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n°2023/02 – Approbation du compte administratif 2022

Conforme aux écritures du compte de gestion dressé par le Receveur Municipal,
M. le Président présente et commente le compte administratif s'établissant ainsi :

Dépenses de fonctionnement 2022 : 1 224,15 €
Recettes de fonctionnement 2022 : 1 700,00 €
Résultat de clôture : + 475,85 €

Le Président se retire pour le vote du compte administratif.

Ont voté,

POUR : 7	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
-----------------	-------------------	------------------------

Le compte administratif 2022 est accepté et voté à l'unanimité.

Délibération n°2023/03 – Affectation du résultat

Résultat de l'exercice 2022 :	475,85 €
Résultat antérieur reporté :	1 092,15 €
Résultat à affecter :	1 568,00 €

Affectation : report compte R002 fonctionnement : 1 568,00 €

Ont voté,

POUR : 8	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
-----------------	-------------------	------------------------

Le Conseil d'administration du CCAS décide d'affecter 1 568,00 € au R-002 de fonctionnement pour le budget 2023.

Délibération n°2023/04 – Vote du budget 2023

Proposition de budget 2023 pour approbation :

La section de fonctionnement, avec reprise de l'excédent 2022, s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : **2 792,15 €**.

Les imputations comptables suivent la nouvelle nomenclature M 57.

	RECETTES		DEPENSES
<i>REPORT SOLDE 2022</i>	1 568,00	Assurances (6168)	687,88
Subvention commune	1 700,00	Aides (65134)	2 080,12
		Cotisation AAPAM (6281)	300,00
		Cotisations URSSAF (6450)	200,00
TOTAL	3 268,00	TOTAL	3 268,00

Ont voté

POUR : 8	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
-----------------	-------------------	------------------------

Le Conseil d'administration du CCAS,

VOTE le budget 2023 tel que ci-dessus avec reprise des résultats.

ACTION SOCIALE

Visite de logements insalubres

Compte rendu sur les visites effectués et les procédures à venir

Service de portage des repas

Compte rendu : actuellement 11 repas livrés quotidiennement. Retour positif sur la qualité du service et des repas.

Distribution des colis aux anciens

Compte rendu satisfaisant, pas de réclamation.

Repas des anciens

Le Président propose aux membres du CCAS de se joindre au repas qui aura lieu le 26 mars.

QUESTIONS DIVERSES

Le Président va vérifier auprès de la Poste la mise à disposition du service informatique et voir les services proposés.

La séance est levée à 19h20

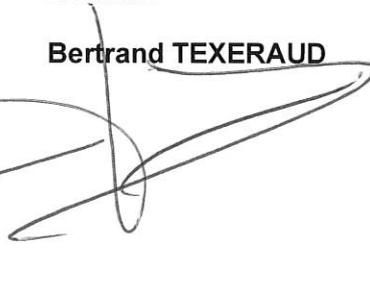
La secrétaire de séance

Danièle HIRIART



Le Maire

Bertrand TEXERAUD



Publié sur le site Internet de la commune après approbation à la prochaine séance

